

Questions orales

● (1440)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je m'étonne un peu que le député de Végréville me rende responsable de cette difficulté, car suivant ce qu'il a déclaré à la Chambre des communes, ce que j'ai fait à Prince-Rupert est exactement ce qu'il aurait fait lui-même. Quoi qu'il en soit, il était convenu dès le départ que c'est le consortium qui construirait l'élévateur. Donc, en ce moment, le Conseil des ports nationaux et le consortium céréalier discutent sur la consistance des travaux d'aménagement de l'emplacement du chantier. Le consortium a évidemment intérêt à étendre cette consistance, étant donné que l'État fédéral va partager les frais d'établissement de l'assise souterraine de l'élévateur.

Pour en venir à la question elle-même, il est certain que le Conseil des ports nationaux va rencontrer d'urgence le consortium pour examiner la question. Nous allons donc attendre les résultats avant de décider ce que je vais faire.

M. Mazankowski: Madame le Président, la différence entre notre gouvernement et le gouvernement actuel, c'est que nous, nous étions décidés à respecter les engagements pris et signés. Cela tout le monde en convient.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Et en outre, il est indubitable que le gouvernement est tenu de respecter l'engagement pris c'est-à-dire de partager les frais d'aménagement du terrain, dont la mise en place de batardeaux. D'ailleurs, il y a eu en plus entre le ministère des Transports et le Conseil des ports nationaux un échange de lettres confirmant la chose.

Le ministre dit que des pourparlers sont en cours. Suivant ce que j'ai appris, le consortium a informé le Conseil des ports nationaux, par une lettre rédigée en termes tout à fait catégoriques, qu'il refusera de négocier tout marché nouveau tant que la question n'aura pas été tirée au clair. Le ministre veut-il intervenir personnellement pour faire sortir l'affaire de l'impasse? Si le gouvernement reste aussi intransigeant sur ce point, il met en péril l'ensemble du projet.

M. Pepin: Madame le Président, mon accessibilité est connue de tous.

M. Mazankowski: Faites quelque chose!

M. Pepin: Cet accord a été signé en novembre dernier. Depuis lors, le consortium n'a signalé aucun désaccord sur les termes de cette entente.

M. Mazankowski: Cela est faux, et vous le savez.

M. Pepin: A la toute dernière minute, le consortium est arrivé avec une interprétation différente de la consistance de l'aménagement du terrain. Le Conseil des ports nationaux est là pour s'occuper de ces questions, et j'interviendrai si le conflit persiste.

LA SÉCURITÉ NATIONALE

L'EXAMEN DES DOCUMENTS DE LA COMMISSION TASCHEREAU

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. En réponse à une des questions que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* le 11 mars 1981, le gouvernement a dit qu'il poursuivait l'enquête que le solliciteur général du gouvernement progressiste conservateur avait ordonnée sur les raisons pour lesquelles le gouvernement actuel a prolongé de dix ans l'interdiction de publier les documents Taschereau touchant la sécurité nationale. Il a également précisé que l'on prévoyait que cet examen serait terminé le 1^{er} mai de l'année en cours; c'est-à-dire dans à peu près un mois.

Le solliciteur général peut-il maintenant confirmer à la Chambre que l'on a chargé Ralph Branscombe de cet examen visant à déterminer si ces documents devraient être publiés? Qui l'a nommé et mandaté? Le rapport sera-t-il déposé au Parlement ou rendu public vers le 1^{er} mai?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je puis confirmer. Je ne confirmerai pas qu'il s'agit là d'une étude qui fait suite à celle que le gouvernement conservateur a commencée. En fait, le premier ministre a dit à la Chambre, lorsque le gouvernement Clark était au pouvoir, qu'on envisageait la possibilité d'ordonner une étude. Cependant, je n'ai rien vu qui puisse laisser croire qu'on ait jamais formé un comité ou qu'on ait amorcé cette étude.

C'est le greffier du Conseil privé qui a organisé l'étude; elle est présentement en cours. C'est le 1^{er} mai que l'on compte recevoir le rapport. Je ne garantis pas que le rapport sera terminé à cette date précise, mais c'est l'échéance que les fonctionnaires s'efforceront de respecter.

QUESTION CONCERNANT UN CARNET CONTENANT UNE LISTE DE NOMS

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, je suis quelque peu renversé d'entendre le solliciteur général refuser de confirmer cette question. C'est peut-être parce qu'il a subi le test du détecteur de mensonges hier à Montréal.

Des voix: Oh, oh!

M. Cossitt: Plaisanterie à part, son gouvernement l'a déjà confirmé dans une réponse faite par le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé. Mais je lui rappelle qu'il n'a rien dit au sujet de Ralph Branscombe.

Avant de poser ma question supplémentaire, je signale que je me suis entretenu à diverses occasions, et encore ce matin même, avec M. Igor Gouzenko, au sujet des documents Taschereau. Le solliciteur général dira-t-il au moins à la Chambre que les documents Taschereau comprennent un carnet où l'on trouve les noms de quelque 150 personnes qui assistaient aux réunions de cellules du parti communiste, carnet qu'une personne qui est maintenant un éminent professeur dans une université de l'Ontario avait en sa possession, et aussi que l'on relève dans ces mêmes documents les noms, entre autres, d'un ancien sous-ministre des Finances et de certains dirigeants et cadres, anciens et actuels, de sociétés d'État et de commissions canadiennes?